

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations
au Secrétariat de la Mairie

ORDRE DU JOUR

- ↳ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↳ Approbation du compte de gestion 2021
- ↳ Approbation du compte administratif 2021
- ↳ Affectation du résultat 2021
- ↳ Défense incendie, demande subvention 2022
- ↳ Travaux sur le clocher de l'église, demande subvention 2022
- ↳ Transfert de propriété ÉTAT-COFIROUTE/commune de Luzillé, finalisation procédure
- ↳ Mise en œuvre d'un Compte Épargne Temps (C.E.T.)
- ↳ Syndicat des Écoles Luzillé – Épeigné-les-Bois, remplacement d'un membre titulaire
- ↳ Actions de soutien en faveur de l'Ukraine
- ↳ Rapport des commissions
- ↳ Questions et informations diverses

OBJET : Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22

Sans objet

N° 08-2022

OBJET : Approbation du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal,

-DÉCLARE, à 10 voix favorables, que le compte de gestion de la **COMMUNE de LUZILLÉ** dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 09-2022

OBJET : Approbation du compte administratif 2021

DÉCISION

VOTES = 9 voix POUR

En l'absence physique de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Chanteloup Alain, adjoint délégué, délibérant sur le compte administratif 2021 du budget de la Commune dressé par Madame Anne Marquet-Jouzeau, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

RÉSULTATS CUMULÉS prenant en compte les reports de l'exercice précédent

ANNÉE 2021	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT de l'exercice		résultats cumulés 2021
FONCTIONNEMENT	710 289.23 €	855 984.46 €	excédent	145 695.23 €	746 429.39 €
INVESTISSEMENT	555 186.48 €	620 937.06 €	excédent	65 750.58 €	-55 093.12 €
Restes à réaliser	58 214.35 €	7 400.00 €	déficit	-50 814.35 €	-105 907.47 €

N° 10-2022

OBJET : Affectation du résultat 2021

DÉCISION

VOTES = 10 voix POUR

Constatant que le Compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 746 429.39 €
- un déficit cumulé d'investissement de (ligne 001, dépenses) 55 093.12 €
- un déficit de restes à réaliser de 50 814.35 €

DÉCIDE d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) 105 907.47 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 640 521.92 €

N° 11-2022

OBJET : Défense incendie, demande subvention 2022

Madame le Maire sollicite le Conseil municipal dans le cadre de la mise aux normes de la défense incendie de la commune.

Un état des lieux a été réalisé par le SDIS et plusieurs poteaux incendie ont été ciblés comme défectueux.

L'objectif pour 2022 est de remplacer 7 poteaux incendie défectueux.

BUDGET PRÉVISIONNEL

DÉPENSES	MONTANT HT		RECETTES	
Remplacement poteaux incendie	23 450.00 €		Fonds d'État DETR / DSIL 60 %	16 008.60 €
Aménagement accès pompiers Fosse Maure	3 231.00 €		Autofinancement	10 672.40 €
	26 681.00 €			26 681.00 €

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire, à 9 voix pour et 1 abstention (Cyril Paineau) à déposer une demande de subvention dans le cadre des fonds de l'État DETR ou DSIL, pour l'année 2022, sur le projet de la défense incendie par le remplacement des poteaux incendie et l'aménagement d'un accès pompiers au lieudit Fosse Maure et à signer tout document s'y rapportant.

N° 12-2022

OBJET : Travaux sur le clocher de l'église, demande subvention 2022

Suivant le pré-diagnostic établi par le C.A.U.E. et l'ADAC 37 concernant la situation de l'église communale, établi en novembre 2021 et la demande faite par la commune d'automatiser les cloches,

Un contact a été pris avec un campaniste qui a confirmé que l'état du beffroi était compatible avec la sonnerie des cloches.

BUDGET PRÉVISIONNEL

DÉPENSES	MONTANT HT		RECETTES	
Restauration et automatisation campanaire	12 543.00 €		Fonds d'État DETR / DSIL 40 %	5 017.20 €
			Autofinancement	7 525.80 €
	12 543.00 €			12 543.00 €

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire, à 10 voix favorables, à déposer une demande de subvention dans le cadre des fonds de l'État DETR ou DSIL, pour l'année 2022, sur le projet de la restauration et l'automatisation campanaire complète de l'église communale et à signer tout document s'y rapportant.

N° 13-2022

OBJET : Transfert de propriété ÉTAT-COFIROUTE/commune de Luzillé, finalisation procédure

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à approuver le transfert à titre gratuit des parcelles ci-après : YS 116 (3657 m²) ; YS 118 (1296 m²) ; B 1260 (120 m²) ; B 1261 (120 m²) ; B 1262 (550 m²) ; B 1263 (250 m²) ; B 1264 (510 m²) ; E 1885 (123 m²) ; YW 241 (88 m²) ; YW 270 (1194 m²) ; YW 232 (4733 m²)

Et de signer l'acte de transfert officialisant la transaction.

Le Conseil municipal, à 10 voix favorables, prend acte de la procédure de transfert de propriété ÉTAT-COFIROUTE à la commune de Luzillé, pour les parcelles listées, et accepte que Mme le Maire finalise la procédure par la signature de tout document s'y référant.

N° 14-2022

OBJET : Mise en œuvre d'un Compte Épargne Temps (C.E.T.)

Madame le Maire propose la mise en œuvre d'un Compte Épargne Temps (C.E.T.) à destination du personnel communal :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix favorables et 2 abstentions (Anne Jamonneau ; Isabelle Verdeil),

DÉCIDE d'instituer le Compte Épargne Temps, selon les modalités exposées ci-dessus, à compter du 1^{er} avril 2022 (*prise en compte des congés 2021*) ; le Comité technique sera avisé de cette décision.

N° 15-2022

OBJET : Syndicat des Écoles Luzillé – Épeigné-les-Bois, remplacement d'un membre titulaire

Le Conseil municipal, approuve les candidatures des conseillers municipaux désignés ci-après, à 10 voix favorables

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Julie Graule	Anne-Lise Blais-Bonnigal
Hélène Harbonnier	Sylviane Lévêque
Anne Jamonneau	Isabelle Verdeil

N° 16-2022

OBJET : Actions de soutien en faveur de l'Ukraine

Madame le Maire, en concertation avec les adjoints, a souhaité s'associer à une démarche solidaire en faveur du peuple Ukrainien, affligé par la guerre qui les oppose à la Russie.

Nombreux sont les immigrés contraint de quitter leur pays, qui arrivent dans différents pays d'Europe. Une collecte de dons a eu lieu à la Maison des Associations de Luzillé le 12 mars 2022, dons devant être acheminés par la Protection Civile.

Madame le Maire demande aux élus présents quelles sont les actions que peut mener le Conseil municipal de Luzillé en faveur de l'Ukraine et ses immigrés.

Le Conseil municipal débat sur l'importance d'être solidaire du peuple Ukrainien, un pays d'Europe, en ayant des actions concrètes pour ses habitants obligés de fuir leur pays. Il semblerait souhaitable de communiquer auprès des habitants qui souhaiteraient accueillir des réfugiés, en se rapprochant des associations officielles ou des organismes publics habilités à s'occuper de ces questions, dans l'objectif de ne pas s'éparpiller.

Par ailleurs, la Commission d'Action Sociale se réunira pour anticiper les éventuelles aides à apporter et être en capacité d'être réactive face aux besoins qui pourraient survenir.

Dans cet objectif, les élus souhaitent qu'une provision soit prévue au budget en « secours et dots », en ayant à l'esprit qu'une équité doit être instaurée pour tous les luzillois nécessiteux.

OBJET : RAPPORT DES COMMISSIONS

Chacun des élus concernés, Président d'une commission, est invité à prendre la parole.

Un tour de table est effectué au cours duquel chacun est invité à s'exprimer.

OBJET : INFORMATIONS DIVERSES

- L'Agence de l'Eau a notifié à la commune la subvention pour aider au financement du schéma directeur des eaux pluviales ; 21 000 € annoncés pour une dépense prévisionnelle de 35 000 € ; la subvention a été proratisée à 17 911.77 € correspondant à une dépense de 29 852.95 €.

- Une nouvelle employée a été recrutée le 14 mars sur un CDD de 4 mois dans un 1^{er} temps, en remplacement d'une employée en fin de contrat. Elle est affectée à l'entretien des classes le soir et à la surveillance des enfants (cour ou cantine) lors de la pause méridienne (20 h hebdomadaires).
- Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 avril pour le 1^{er} tour et 24 avril pour le 2nd tour. L'amplitude horaire du bureau de vote est de 8 h à 19 h. Il est fait un rappel du déroulé de l'élection en relation avec la réglementation issue du Code électoral. Le tableau de répartition des permanences des élus est distribué à chacun.
- Prochaines réunions prévisionnelles du Conseil municipal :
01/04 à 20 h ; 13/05 à 20 h ; 01/07 à 20 h ; 02/09 à 20 h
- Elections législatives : dimanches 12 et 19/06

Fait et affiché à LUZILLÉ, le 24 mars 2022.

*Le Maire,
Anne Marquenot-Jouzeau*

